MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 14 septembre 2018

Ordre du jour	
1. Indemnité receveur	4. Chemins ruraux
2. Poteau incendie Réveillon	5. Fête de l'osier
3. Travaux église	6. Divers

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire.

Étaient présents :
M. Patrick DESRUELLE, Maire,
Mme Danièle BARDIZVARTIAN et M. Marc METZGER, Adjoints,
M. Alain BAR & Mme Béatrice COQUET.

Étaient absents :
Mme Sabah DUPUIS et MM. Hervé MONLEZUN et Jonathan NICOLAS

Secrétaire de séance : Mme Danièle BARDIZVARTIAN - Date convocation : 07.09 2018

Le précédent compte-rendu a été lu et approuvé à l'unanimité.

1. Indemnités receveur : délibération 2018.029

Madame LEDRU, Receveur du trésor public, a présenté sa demande de versement relatif aux indemnités qui peuvent lui être versées au titre de l'année 2018, soit 313.08 bruts.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur aval à l'unanimité pour le versement de cette indemnité.

2. Poteau incendie rue du Réveillon

La société Véolia nous a fait parvenir un devis pour le remplacement du poteau incendie situé rue du Réveillon. L'agent chargé du relevé d'eau a en effet signalé, après sa tournée, que le poteau était en mauvais état (fuite).

Une demande de chiffrage a été faite à la SAT.

Dossier à suivre.

3. Travaux église

Les travaux débuteront le 8 ou le 9 octobre prochain.
Un rendez-vous a été repris avec un expert en assurance pour les dégâts électriques provoqués par la foudre.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

4. Chemin ruraux

A la suite la rédaction de l'arrêté concernant le haut du chemin de Courtieux, les conseillers municipaux ont été sollicités par les utilisateurs du chemin de Courtieux (propriétaires, employés et utilisateurs du chemin).

Il est ressorti de cet entretien que les utilisateurs du chemin acceptent tout à fait d'emprunter un chemin rural moyennement carrossable (« chemin de terre amélioré ») et admettent que l'entretien soit limité au rebouchage occasionnel des trous.

Afin d'éviter tout incident ou accident l'équipe municipale a décidé :

. d'installer un panneau « voie sans issue » afin de décourager les curieux qui pourraient avoir envie d'emprunter le chemin sans raison,

. de limiter la vitesse à 30km/h.

L'entretien de la route sera donc limité au rebouchage des trous.

L'arrêté municipal 2018.034 précédemment pris le 20 juillet 2018 sera retiré et remplacé par un arrêté conforme aux décisions ci-dessus.

5. Fête de l'osier :

Une réunion est prévue le 15 septembre. L'avant-dernière réunion aura lieu vendredi 5 octobre.

6. Divers :

Salage : modèle de convention à envoyer à la société Guyot pour l'hiver prochain.

Parking mairie : les travaux démarreront après la fête de l'osier

Entretien du village : réunion à prévoir avec les prestataires « espaces verts »

Stockage matériel cantonnier : se renseigner sur l'achat d'un matériel type « carport »

SE60 : RV prévu le 25 septembre pour étude remplacement éclairage public et éventuels travaux au niveau du Poteau.

La séance a été levée à 23h30

Reilly, le 14 septembre 2018
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Patrick DESRUELLE

Le Maire	Les Adjoints au Maire
Le secrétaire de séance	